



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Docteur Antonio VALENTI
76, avenue de la grande armée
75017 Paris

Saint-Denis, le 30/08/2020

Direction de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
Service Évaluation et Outils pour la Qualité et la Sécurité des Soins
Tél : 0155937000

Objet : Certificat d'accréditation

Docteur Antonio VALENTI

Nous avons le plaisir de vous adresser, ci-joint, votre certificat d'accréditation en application de l'article D. 4135-7 du Code de la santé publique. Il vous appartient d'en transmettre une copie aux autorités administratives qui en feraient la demande.

La commission ou la conférence médicale d'établissement ainsi que le Directeur d'établissement sont informés de votre accréditation.

Par ailleurs, les décisions d'accréditation sont rendues publiques sur le site de la HAS (<http://www.has-sante.fr>).

Enfin, nous vous rappelons que l'accréditation des médecins est délivrée pour une durée de quatre années, sous réserve de satisfaire aux exigences du programme de votre spécialité et de réaliser un bilan chaque année. A défaut, votre accréditation pourra vous être retirée.

Nous vous prions d'agréer, Docteur Antonio VALENTI, l'expression de nos salutations distinguées.

Dr Laetitia MAY-MICHELANGELI
Chef de service
Évaluation et Outils pour la Qualité et
la Sécurité des Soins

PJ : mentionnée



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

CERTIFICAT D'ACCREDITATION OU DE RENOUELEMENT D'ACCREDITATION

Délivré par la Haute Autorité de Santé pour une durée de quatre ans à compter du 22/01/2020 sous réserve de renoncement ou de retrait, dans le cadre de l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissements de santé', après avis favorable de l'organisme agréé FCVD

A

Titre, prénom et NOM	Docteur Antonio VALENTI
Numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels Santé), Numéro d'inscription au conseil de l'ordre des médecins ou Numéro ADELI	10100340735
Pour la spécialité et/ou activité	Chirurgie viscérale et digestive
Liste des Etablissements de Santé dans lesquels le médecin exerce	GRUPE HOSPITALIER-HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS SEINE SAINT DENIS-SITE AVICENNE (AP-HP) HOPITAL PRIVE DE L'EST PARISIEN HOPITAL PRIVE DE LA SEINE SAINT DENIS HOPITAL PRIVE DE MARNE LA VALLEE

Fait à Saint-Denis, le 30/08/2020

Dominique Le Guludec
Présidente

* L'accréditation est un dispositif volontaire de gestion des risques défini par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004, les décrets n°2006-909 du 21 juillet 2006 et n°2006-1159 du 7 décembre 2006 ainsi que les décisions HAS n°2014.0202/DC/MSP du 8 octobre 2014 et n°2015.0003/DC/MSP du 7 janvier 2015.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.